



Ordonnance de télécom CRTC 2025-293

Version PDF

Gatineau, le 17 novembre 2025

Bell Aliant Communications régionales, société en commandite – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 594 Tarif général – Modifications au service régional et au service local étendu à Terre-Neuve-et-Labrador	29 septembre 2025	17 novembre 2025
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 595 Tarif général – Modifications administratives pour aligner la fonction Appel personnalisé	29 septembre 2025	17 novembre 2025

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général